

De la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année

# Récits sur des personnes noires

## Ensemble de sources primaires

De nombreux documents conservés aux Archives publiques de l'Ontario sont reliés à des récits sur des Canadiens de race noire dans cette province.

Les sources primaires de cet ensemble ont été choisies pour illustrer des récits communautaires et individuels entre 1793 et 1925.

### Textes

Les cartes vertes présentent des documents textuels ou écrits.

### Photographies

Les cartes mauves présentent des documents photographiques.

### Éléments visuels

Les cartes bleues présentent des documents visuels, y compris des dessins et des cartes.



[Repealed by 36th George III. c. 3, s. 1.]

1793

## C H A P. VII.

the further introduction of SLAVES, and to limit the Term of Contracts for SERVITUDE within this Province.

[9th July, 1793.]

Preamble.

WHEREAS it is unjust that a people who enjoy Freedom by Law should encourage the introduction of Slaves, and whereas it is highly expedient to abolish Slavery in this Province, so far as the same may gradually be done without violating private property; Be it enacted by the King's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Council and Assembly of the Province of Upper-Canada, constituted and assembled by virtue of and under the authority of an Act passed in the Parliament of Great-Britain, intituled, "An Act to repeal certain parts of an Act passed in the fourteenth year of His Majesty's Reign, intituled, 'An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec, in North America, and to make further provision for the Government of the said Province,'" and by the authority of the same, 'That from and after the passing of this Act, so much of a certain Act of the Parliament of Great Britain, passed in the thirtieth year of His present Majesty, intituled "An Act for encouraging new Settlers in His Majesty's Colonies and Plantations in America," as may enable the Governor or Lieutenant Governor of this Province, heretofore parcel of His Majesty's Province of Quebec, to grant a licence for importing into the same any Negro or Negroes, shall be, and the same is hereby repealed; and that from and after the passing of this Act, it shall not be lawful for the Governor, Lieutenant Governor or Person administering the Government of this Province, to grant a licence for the importation of any Negro or other person to be subjected to the condition of a Slave, or to a bounden involuntary service for life, into any part of this Province; nor shall any Negro, or other person who shall come or be brought into this Province after the passing of this Act, be subject to the condition of a Slave, or to such service as aforesaid, within this Province, nor shall any voluntary contract of service or indentures that may be entered into by any parties within this Province, after the passing of this Act, be binding on them or either of them, for a longer time than a term of nine years, from the day of the date of such contract.

Recital of Act 30 Geo. III.

The same in part repealed.

Provisions against the further introduction of slaves.

Term of servitude by contract limited.

The owners of slaves at present within the Province, confirmed in their property therein.

II. *Provided always*, That nothing herein contained shall extend, or be construed to extend to liberate any Negro, or other person subjected to such service as aforesaid, or to discharge them or any of them from the possession of the owner thereof, his or her executors, administrators or assigns, who shall have come or been brought into this Province, in conformity to the conditions prescribed by any authority for that purpose exercised, or by any Ordinance

nance or Law of the Province of Quebec, or by Proclamation of any of His Majesty's Governors of the said Province for the time being, or of any Act of the Parliament of Great Britain, or shall have otherwise come into the possession of any person, by gift, bequest or bona fide purchase before the passing of this Act, whose property therein is hereby confirmed, or to vacate or annul any contract for service that may heretofore have been lawfully made and entered into, or to prevent parents or guardians from binding out children until they shall have obtained the age of twenty-one years.

III. And in order to prevent the continuation of Slavery within this Province, *Be it enacted by the authority aforesaid*, That immediately from and after the passing of this Act, every child that shall be born of a Negro mother, or other woman subjected to such service as aforesaid, shall abide as and remain with the master or mistress in whose service the mother shall be living at the time of such child's birth, (unless such mother and child shall leave such service, by and with the consent of such master or mistress), and such master or mistress shall, and is hereby required to give proper nourishment and clothing to such child or children, and shall and may put such child or children to work, when he, she or they shall be able so to do, and shall and may retain him or her in their service, until every such child shall have attained the age of twenty-five years, at which time they and each of them shall be entitled to demand his or her discharge from and shall be discharged by such master or mistress, from any further service. And to the end that the age of such child or children may be more easily ascertained, the master or mistress of the mother thereof, shall and is hereby required, to cause the day of the birth of every such child as shall be born of a Negro or other mother, subjected to the condition of a Slave, in their service as aforesaid, to be registered within three months after its birth, by the Clerk of the parish, township or place wherein such master or mistress reside, which Clerk shall be authorized to demand and receive the sum of one shilling, for registering the same. And in case any master or mistress shall refuse or neglect to cause such register to be made, within the time aforesaid, and shall be convicted thereof, either on his or her confession, or by the oath of one or more credible witness or witnesses, before any Justice of the Peace, he or she shall, for every such offence, forfeit and pay the sum of five pounds, to the public stock of the District.

IV. *And be it further enacted by the authority aforesaid*, That in case any master or mistress shall detain any such child born in their service as aforesaid, after the passing of this Act, under any pretence whatever, after such Servant shall have attained the age of twenty-five years, except by virtue of a contract of service, or indentures, duly and voluntarily executed, after such discharge as aforesaid, it shall and may be lawful for such Servant to apply for a discharge to any of His Majesty's Justices of the Peace, who shall and is hereby required thereupon to issue a summons to such master or mistress, to appear before him to shew cause, why such Servant should not be discharged, and the proof that such Servant is under the age of twenty-five years, shall rest upon and be adduced by the master or mistress of such Servant; otherwise it shall and may be lawful for the said Justice to discharge such Servant from such service as aforesaid, *Provided always*, That in case any issue shall be born of such children, during their infant servitude, or after

Nothing herein to extend to contracts for service already made, nor of parents or guardians.

The children that shall be born of female slaves, to remain in the service of the owner of their mother until the age of 25 years, when they shall be discharged.

Birth of the children of slaves to be recorded.

Penalty for neglecting or refusing to record the same.

Remedy against the undue detention of such children.

Provision for the issue of children of slaves.

La résistance farouche de Chloe Cooley a mené à l'adoption d'une loi importante visant à limiter le commerce d'esclaves dans les colonies britanniques. Le 14 mars 1793, Cooley, une esclave noire de Queenston, fut ligotée, jetée dans un bateau et vendue de l'autre côté de la rivière Niagara à un nouveau « propriétaire » aux États-Unis. Peter Martin et William Grisley furent témoins de sa lutte et de la violence de ce geste, et ils portèrent l'affaire devant le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, John Graves Simcoe. Simcoe proposa d'abolir l'esclavage dans la province, mais rencontra l'opposition d'autres politiciens, dont certains possédaient des esclaves. Plutôt que de soutenir les droits de la personne, Simcoe accorda la priorité aux besoins de ses collègues propriétaires d'esclaves au moyen d'un compromis cruel : le 9 juillet 1793, il adopta une loi rendant illégal le fait d'introduire d'autres esclaves au Haut-Canada, et ordonna que tous les enfants nés de femmes esclaves après l'adoption de la loi soient libérés à l'âge de 25 ans. Ainsi, aucun esclave résidant déjà dans la province ne fut libéré. Cette loi a fait en sorte que l'esclavage se poursuive au Haut-Canada. Il s'agissait également de la première loi dans les colonies britanniques à limiter le commerce d'esclaves, et elle pava la voie au grand mouvement de libération des Africains asservis appelé le chemin de fer clandestin.

---

*Loi pour empêcher l'entrée d'autres esclaves et pour limiter la durée des contrats de servitude. Cap. 7, 33 George III, 1793*

1854



Thornton et Lucie Blackburn étaient chercheurs de liberté, entrepreneurs, antiesclavagistes et bienfaiteurs communautaires. Après qu'ils aient fui l'esclavage de façon spectaculaire dans le Kentucky, leur recapture à Detroit déclencha les émeutes Blackburn. Les demandes pour leur extradition ont incité le Haut-Canada à établir sa première politique d'accueil des réfugiés. Une fois installés à Toronto, dès 1837, Thornton et Lucie avaient créé leur propre entreprise : le premier service de taxi de la ville. L'entreprise des Blackburn connut un grand succès. Un transport rapide et fiable, offert à tous ceux qui pouvaient en payer le tarif, constituait une nouveauté à Toronto, et ce service contribua à moderniser la ville. Le couple consacra son temps et sa richesse considérable à la lutte contre l'asservissement et aux causes concernant la communauté afro-canadienne.

Adapté de Smardz Frost, Karolyn. « Thornton et Lucie Blackburn ». L'Encyclopédie canadienne. Historica Canada. Article publié le 6 mai 2021; dernière révision le 18 mai 2021.

---

*Vues originales de villes nord-américaines de Whitefield, n° 30: Toronto, Canada-Ouest : du sommet de la prison [détail], 1854. Créateur : Edwin Whitefield Endicott and Co., New York, lithographes*





Mary Ann Shadd Cary (1823-1893) était une journaliste, éditrice, rédactrice, avocate, éducatrice, antiesclavagiste et défenseure des droits des femmes. Elle est née d'une femme noire libre de l'État du Delaware, et sa famille déménagea au nord, au Canada-Ouest, en partie pour échapper aux effets de la *Fugitive Slave Act* (loi des esclaves fugitifs) de 1850 aux États-Unis. La famille s'établit à Buxton. Shadd Cary travailla sans relâche pour améliorer la vie des personnes noires, en particulier des femmes noires. À Windsor, elle fonda une école intégrée contenant des classes pour enfants et adultes. Elle fut l'une des seules femmes noires du 19<sup>e</sup> siècle à exercer le droit, à développer des arguments juridiques pour le suffrage et à plaider en faveur du droit de vote des femmes noires. De plus, en tant que fondatrice du journal hebdomadaire *The Provincial Freeman*, elle fut la première femme noire éditrice d'Amérique du Nord.

---

*The Provincial Freeman*

Date : 11 novembre 1854 (Vol.) 1, No 34), p. 1

1834  
Chatham Canada West July the 7

I now take this opportunity to inform you  
all at present and hope these few lines  
~~will give you the same blessing and the rest~~  
the girls have joined the Methodist Church  
at married to Mrs Hopday I have seen the  
~~the~~ <sup>the</sup> ~~part~~ <sup>part</sup> of the Cuntry and I think it is one  
Cuntry I've wos in there is lots of labor  
and a coming every day more or les O Dear  
I should like to see you I would give all of the  
to you and I would love but I cant be  
till my Master that I should like to see you  
and all the reste of the folks but give me  
love all the world give my best respects to all  
friends but give my love all to your self wright  
your C. West and let me know all of  
agiting along I remain your truly til  
my god bless you Dearist this is from your  
Tom. Ellice to  
Mary. Warner

1854

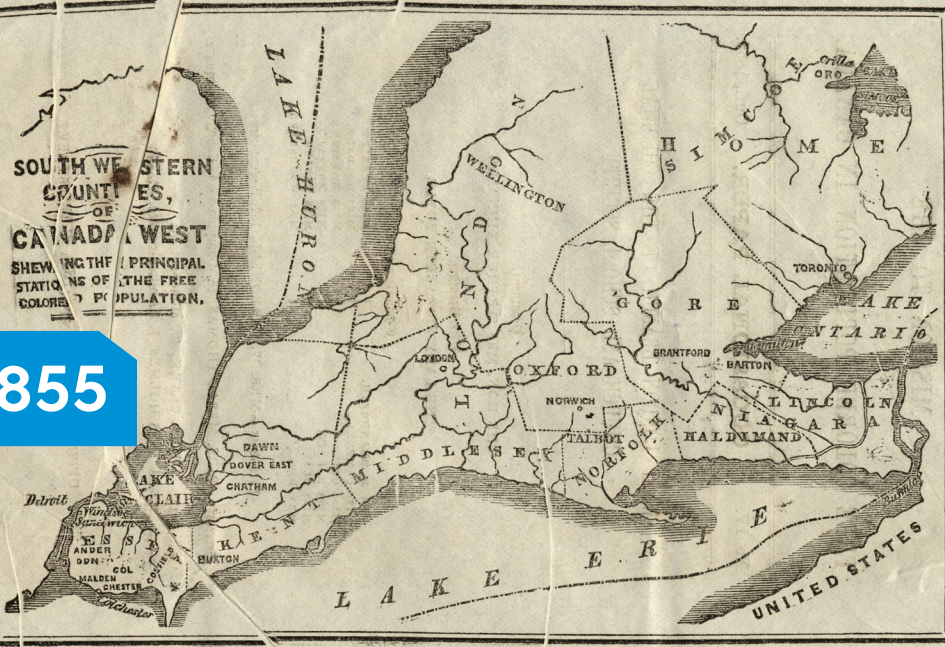


On croit que cette lettre d'une page datée de 1854 a été écrite par un réfugié de l'esclavage du Kentucky. La lettre décrit la préférence de l'auteur pour son nouveau pays, le Canada-Ouest. Cette lettre est importante, parce qu'elle est possiblement le premier témoignage crédible de première main d'un ancien esclave qui a voyagé avec le chemin de fer clandestin pour se rendre jusqu'à Chatham (Ontario).

Pour lire une transcription de la lettre de Tom à Mary, visitez le site Web des Archives publiques de l'Ontario pour voir l'exposition en ligne « **Lettre de Tom Elice (Ellis) à Mary Warner** ».

**SOUTH WESTERN  
COUNTIES,  
OF  
CANADA WEST**  
SHOWING THE PRINCIPAL  
STATIONS OF THE FREE  
COLORED POPULATION.

**1855**



En 1850, la *Fugitive Slave Act* (loi des esclaves fugitifs) américaine exigeait que les personnes asservies faites prisonnières durant leur évasion soient rendues à leurs « propriétaires », même si elles étaient arrêtées dans un État libre. Par conséquent, les personnes noires de l'ensemble des États-Unis se retrouvaient dans la mire des propriétaires d'esclaves, des chasseurs d'esclaves et des citoyens qui souhaitaient toucher une récompense pour avoir livré des personnes fuyant l'esclavage. Dans de nombreux cas, des personnes noires libres furent arrêtées ou kidnappées. Le réseau du chemin de fer clandestin des chercheurs de liberté et de ceux qui les aidaient prit de l'ampleur, et au moins 60 000 personnes noires ont pu fuir au Canada en quête de liberté.

Les nouveaux arrivants de race noire atterrirent à Windsor, Niagara Falls ou Toronto, ou dans les communautés noires de Dawn, Elgin ou Wilberforce, mais se dirigeaient ensuite vers d'autres régions à la recherche de membres de leur famille, d'une résidence urbaine ou d'un marché où exercer leurs compétences.

---

*Southwestern Counties of Canada West - shewing the principal stations  
of the free colored population, 1855, I0049638*

King St. School Section No. \_\_\_\_\_ Township of Amherstburg  
 ATTENDANCE FOR THE MONTH OF January 1893

PUPIL'S REGISTER NO.	AGE	CLASS	NAMES OF PUPILS	1st WEEK							2nd WEEK							3rd WEEK							4th WEEK							5th WEEK							TOTAL
				Teacher, J. H. Alexander							Teacher, J. H. Alexander							Teacher, J. H. Alexander							Teacher, J. H. Alexander							Teacher, J. H. Alexander							
				MON.	TUE.	WED.	THU.	FRI.	SAT.	SUN.	MON.	TUE.	WED.	THU.	FRI.	SAT.	SUN.	MON.	TUE.	WED.	THU.	FRI.	SAT.	SUN.	MON.	TUE.	WED.	THU.	FRI.	SAT.	SUN.	MON.	TUE.	WED.	THU.	FRI.	SAT.	SUN.	
		IV.	Birsha Wesley	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	2	1								21					
			Maud Holbert	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21			1	2								20			
			Lulu Adams					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																		13		
			Lena Adams					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																		13		
		III.	Amie Wesley	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21												21			
			Ella Holt	1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15																	15			
			Effie Bowles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21												21			
			Emma Holt	1	2	3	4						5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15													15			
			Carrie Simpson	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19														19			
			Ella May Adams					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15													15				
			Habel Binger															1	2	3	4	5	6	7												7			
		II.	Lizzie Jones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21												21			
			Bertha Johnson	1	2	3	4						5	6	7	8	9	10																			10		
			Nary Cobb					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14																14		
			Allice Curtis										1	2	3	4																					4		
			Kattie Kirk																			1	2	3	4	5	6	7										7	
			Josie Lewis																																		2		
		PI.	Mertle McDowell	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21												21			
			Mary Alexander	1	2	3	4						5	6	7	8	9	10	11	12																	12		
			Grace Bush	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18																18		
			Louisa Thompson	1	2	3		4	5	6	7							8	9	10	11	12	13	14	15											14			
			Alice Thompson	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21												20			
			Ella Foster	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18																20		
			Carrie Bradford					1	2	3								4	5	6	7	8	9	10												10			
			Grace Wilson										1	2	3	4	5						6	7	8	9	10										10		
			Lily Dodson										1	2	3	4	5						6	7	8	9	10										10		
		PO.	Esther Green	1	2	3	4	5	6																													6	
			Edith Thompson	1	2	3	4	5	6									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	17				
DAILY ATTENDANCE.				17	17	17	14	18	18	16	16	16	14	20	21	21	22	21	21	23	24	21	17	19	20												396		

1893

L'éducation a joué un rôle primordial dans les efforts de la communauté pour devenir un élément productif de la société au Haut-Canada et en Ontario. Dès les premiers jours, les parents noirs insistèrent pour que leurs enfants aient le même droit à l'éducation que tout autre membre de la population. Les enseignants noirs ont joué un rôle important dans l'éducation des enfants; ils formèrent les enseignants et travaillèrent dans des écoles parfois petites et mal équipées. Les registres des présences maintenus par ces enseignants représentent une importante source de renseignements à propos des membres les plus jeunes des communautés noires de l'Ontario.



ca. 1890s



En 1846, le racisme faisait en sorte que les étudiants noirs n'avaient pas le droit de fréquenter l'école publique d'Amherstburg. La *Common Schools Act* (1850) a légalisé cette ségrégation des écoles en Ontario, obligeant ainsi les parents de race noire de la province à ouvrir des écoles distinctes pour leurs enfants — y compris l'école King Street en 1851.

Dans les années 1890, moment où cette photographie fut prise, l'école King Street était dirigée par John H. Alexander, dont le père avait fui l'esclavage au Kentucky et s'était établi à Anderdon (Ontario). Alexander bâtit sa réputation d'enseignant et fit de l'école King Street un endroit que les élèves de toutes races pouvaient fréquenter, ce qui explique pourquoi cette photographie montre une classe d'élèves multiraciale à une époque où les salles de classe de l'Ontario étaient encore ségréguées. Alexander fut directeur de l'école King Street pendant 30 ans, de 1879 à 1909. La dernière école ségréguée de l'Ontario a fermé ses portes en 1966.

---

Étudiants de l'École King Street à Amherstburg, Ontario, en compagnie de leur professeur, J. H. Alexander, [vers 1890s], I0027815

ca. 1850



Nasa McCurdy Jr., était un charpentier et chauffeur pour le mouvement de liberté du chemin de fer clandestin. Né de parents anciennement asservis en Pennsylvanie en 1816, Nasa McCurdy Jr. épousa Permelia Bailey et s'établit à Zanesville (Ohio). Selon l'histoire familiale, il fut chauffeur pour le chemin de fer clandestin depuis l'Ohio et effectua plusieurs voyages à Amherstburg (Ontario) pour aider les réfugiés de l'esclavage à fuir les États-Unis et à s'établir au Canada. En 1856, les McCurdy et leurs enfants émigrèrent en Ontario et s'établirent à Amherstburg. McCurdy travailla comme charpentier et contribua à fonder l'Église épiscopale méthodiste africaine Nazrey — une destination sur la route du chemin de fer clandestin et un carrefour pour la communauté noire d'Amherstburg.



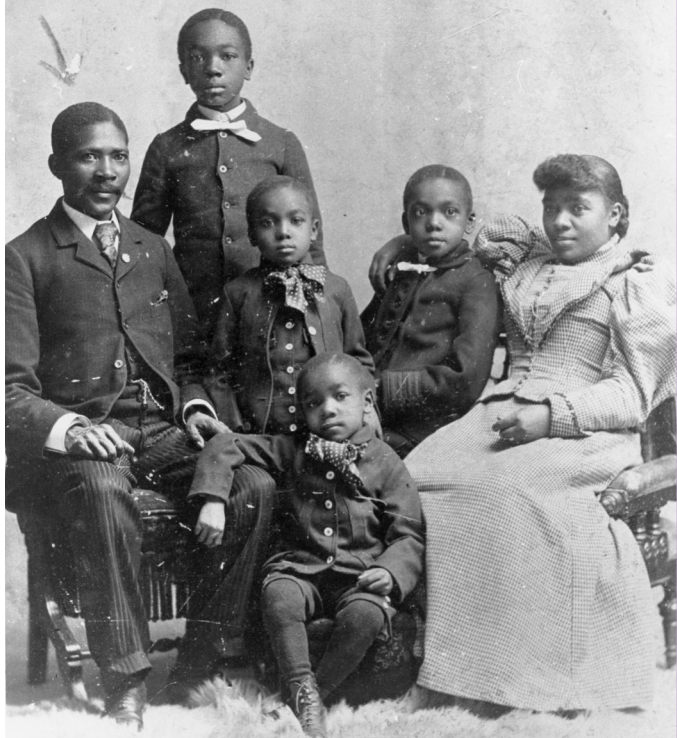


Photographies « ferrotypes » étaient développées sur de minces feuilles d'acier - et non sur des plaques de fer, comme le nom l'évoque. Moins coûteux à produire que les autres formats, les ferrotypes étaient durables et faciles à transporter ou à envoyer par la poste, ce qui permit aux familles provenant d'origines sociales, raciales et géographiques plus divers d'acheter et de partager leur propre portrait. Les vêtements, accessoires, postures et expressions que l'on voit sur ces images montrent des personnes noires qui bâtissent et forgent leur identité à l'aide du portrait. Ces ferrotypes représentent des particuliers des communautés noires du 19<sup>e</sup> siècle en Ontario qui se servent de la photographie pour déclarer et signifier leur présence.

---

À partir de la gauche, en sens horaire : Femme non identifiée, [vers 1890], I0024787; Femme non identifiée, [vers 1890], I0024789; Enfant non identifié, [vers 1875], I0028820; Femme et enfant non identifiés, [vers 1875], I0024785; Homme non identifié, [vers 1875], I0024805

1897



On croit qu'Albert Jackson a été le premier postier de race noire au Canada. Jackson est né esclave aux États-Unis et a fui à St. Catharines (Ontario) avec sa mère et ses frères et sœurs lorsqu'il était encore un jeune enfant en 1858. En 1882, Jackson fut embauché comme postier à Toronto, mais ses collègues racistes refusèrent de le former. La communauté noire de Toronto agit alors en appui à Jackson et rencontra le premier ministre Sir John A. Macdonald — qui était alors en campagne électorale et courtisait les électeurs noirs — pour que Jackson retrouve son emploi. Jackson revint à son poste quelques jours plus tard et fut postier pendant près de 36 ans. Jackson épousa Henrietta Jones en mars 1885 et le couple eut quatre fils : Alfred, Richard, Harold et Bruce.

1907



**W**illiam Peyton Hubbard était un boulanger, inventeur, cocher et politicien. Les parents de Hubbard étaient déménagés à Toronto en 1840 après avoir été affranchis de l'esclavage en Virginie. Jeune homme, William fut boulanger, spécialisé dans la confection de gâteaux, et il inventa le four portatif Hubbard. À un certain moment dans les années 1860 ou 1870, Hubbard fut embauché comme chauffeur par le journaliste et politicien George Brown. À mesure que son amitié avec Brown grandissait, Hubbard fut incité par Brown à se lancer en politique.

Hubbard fut élu au conseil municipal en 1894 et siégea pour un total de 15 ans, fréquemment en tant que contrôleur principal et périodiquement en tant que maire suppléant. Il défendit les droits des minorités et a incité à lutter contre la corruption des dirigeants, milité pour maintenir le contrôle municipal sur l'approvisionnement en eau et les réseaux de transport de la ville et aidé les gens vivant dans la pauvreté.



ca. 1910



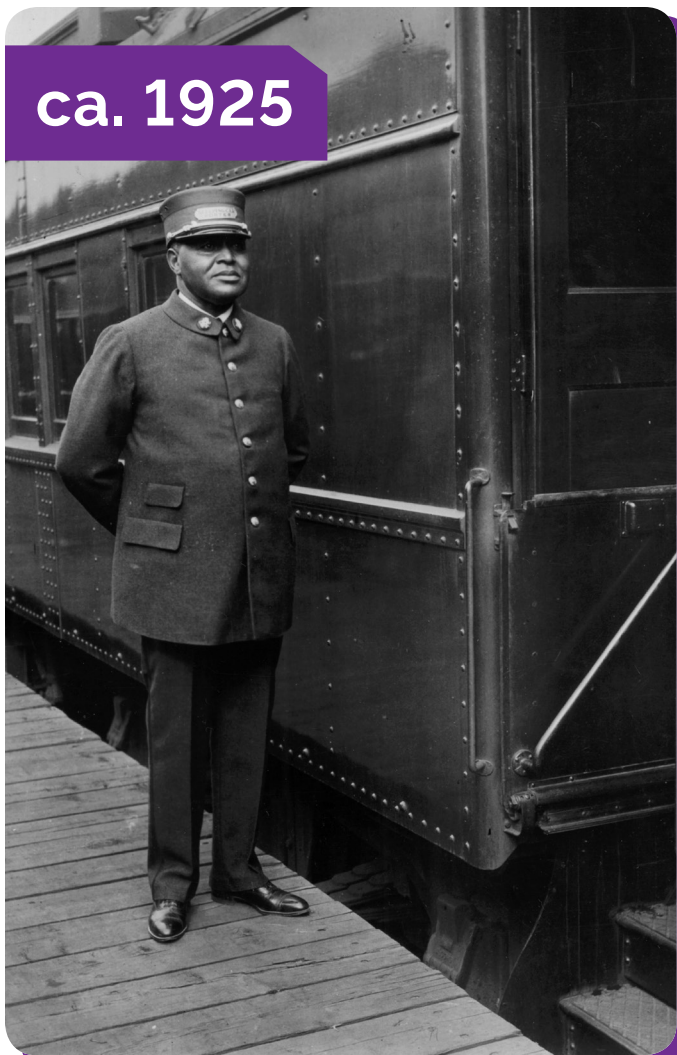
Après avoir construit leurs résidences, les communautés noires nouvellement établies en Ontario construisaient des églises — dont bon nombre sont encore en activité aujourd'hui. Les églises formaient le cœur de la communauté, et servaient à de nombreuses fins, que ce soit comme local spirituel ou pour organiser des débats. Souvent, ces structures abritaient des écoles. Au 19<sup>e</sup> siècle, peu importe l'endroit où ils s'établissaient, pour de nombreux réfugiés de l'esclavage nouvellement arrivés, la liberté signifiait de bâtir une demeure pour sa famille, une église pour la communauté et une école pour le développement des générations futures.

1915



Milton Augustus Adams fut un cuisinier, soldat et métallurgiste né à Amherstburg (Ontario) en 1893. Né dans une famille de 11 enfants, Milton avait sept sœurs et trois frères. Selon les journaux locaux, Adams cuisinait avec son père, William Adams, qui avait travaillé sur des navires sur les Grands Lacs, dans des hôtels de la région et au parc d'attractions Boblo Island. Milton s'est enrôlé comme soldat dans le 1st Depot Battalion of the Western Ontario Regiment de l'infanterie canadienne, en février 1918. Le racisme rendait l'enrôlement difficile pour les hommes canadiens de race noire qui souhaitaient s'enrôler durant les premières années de la Première Guerre mondiale. Après des années d'efforts de la part des communautés noires, les soldats noirs furent graduellement acceptés dans un nombre limité de régiments. Cette photographie d'Adams fut prise alors qu'il se trouvait en Angleterre, en attente de son déploiement. En octobre 1918, Adams se trouvait à Le Havre, en France, où il fut témoin de l'Armistice du 11 novembre et de la fin de la Première Guerre mondiale. En mars 1919, il fut brièvement hospitalisé pour la grippe, alors que la pandémie de grippe espagnole continuait de sévir partout dans le monde. Il revint au Canada en passant par Liverpool en mai 1919. Cette même année, il épousa Anna Washington à Detroit et travailla comme métallurgiste. Milton et Anna déménagèrent plus tard à Windsor et eurent deux filles : Fern Marie et Aline.

ca. 1925



Être porteur dans les chemins de fer était l'un des rares emplois que pouvaient occuper les hommes noirs au Canada à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle. À une époque où la plupart des gens parcouraient de longues distances en train au Canada, les porteurs gagnaient un salaire modeste, travaillaient dans des conditions discriminatoires, devaient régulièrement composer avec le racisme des passagers blancs et étaient souvent les seuls pourvoyeurs à soutenir leur famille immédiate et élargie.

Le traitement injuste dont ils étaient victimes incita ces hommes à lutter en faveur de l'équité raciale et de la justice sociale. Grâce à la formation de la Fraternité des porteurs de wagons-lits (BSCP) en 1925 et sous la direction du syndicaliste Stanley Grizzle, ces hommes luttèrent contre le racisme envers les Noirs en milieu de travail et défendirent la cause d'un emploi équitable.



ca. 1900



Les salons de barbiers, comme celui-ci dans le comté d'Essex vers 1900, donnent un important aperçu de l'entrepreneuriat noir et de la vie communautaire en Ontario. Bon nombre des premiers salons de barbiers au Canada ont été ouverts par des hommes noirs qui avaient fui l'esclavage aux États-Unis, et qui avaient été formés en rasant et en coupant les cheveux de leurs « propriétaires » blancs. Parce que le racisme empêchait ces hommes d'exercer d'autres métiers spécialisés, le fait d'être barbier leur donnait la chance de diriger leur propre entreprise et, grâce à la formation d'apprentis, d'offrir des possibilités d'emploi à d'autres hommes noirs dans leurs collectivités. Dès les années 1860, presque chaque communauté afro-canadienne possédait un salon de barbier. Au début, les hommes blancs fortunés constituaient les principaux clients de ces premières entreprises détenues par des personnes noires, jusqu'à ce que la montée du racisme fasse en sorte qu'il devint la norme que ces salons de barbier ségrégués servent des clients noirs au tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Ces entreprises ont offert (et continuent d'offrir) des espaces essentiels où les membres de la communauté noire se réunissent, créent des liens et célèbrent leur identité.

---

**Photographie de deux barbiers dans leur salon, comté d'Essex (Ontario) [vers 1900]**

**Code de référence : F 2076-16, I0015263**